

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-13 du Comité syndical du Vendredi 22 Mai 2015  
~~~~~

**REPLACEMENT DES POSTES DEVENUS VACANTS SUITE AU RENOUELEMENT DU
CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU LODEVOIS ET LARZAC**

L'an deux mil quinze le vingt deux mai à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 5 mai 2015.

Etaient présents ou représentés :	Christian BILHAC, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER (représenté par Grégory BRO), Jacky GALABRUN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIÈRE, Claude REVEL (représenté par Daniel VIALA), Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Louis VILLARET. Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT, Jean TRINQUIER
Absents ou excusés :	Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Olivier BRUN, Alain CHALAGUIER, Joëlle GOUDAL, Patrick LAMBOLEZ, Denis MALLET, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Michel SAINTPIERRE, Jean-François SOTO.
Invités : 27 ; Quorum : 14; Présents ou représentés : 17	

Vu que le conseil départemental a été renouvelé en mars 2015,

Vu la délibération du conseil communautaire du Lodévois et Larzac du 21 mai 2015 procédant au renouvellement de ses délégués au SYDEL,

Vu que sont actuellement prévus dans les statuts en vigueur 1 représentant par canton, avant la réforme, le périmètre du syndicat comprenait 7 cantons. La réforme de la carte électorale a porté ce chiffre à 4.

Considérant que suite à un arbitrage des services du contrôle de légalité de l'Etat pour savoir combien de représentants du Département devaient être désignés au sein du comité syndical et dans l'attente de la modification de nos statuts, quatre représentants titulaires ont été désignés.

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement des postes devenus vacants, soient deux postes de vice-président (2^{ème} et 4^{ème}) un poste de membre du bureau et deux postes de présidents de commission (commission économique et commission aménagement durable de l'espace).

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

- ✓ De procéder à la désignation de Madame BOUSQUET au poste de deuxième vice présidente
- ✓ De procéder à la désignation de Monsieur ROIG au poste quatrième vice président
- ✓ De procéder à la désignation de Monsieur MALAN comme nouveau membre du bureau en remplacement de Monsieur TRINQUIER
- ✓ De procéder à la désignation de Monsieur Frédéric ROIG comme président de la commission « économie et emploi » et « Aménagement durable de l'espace »
- ✓ De procéder à la désignation de Madame Nicole MORERE comme présidente de la commission « Aménagement durable de l'espace » en remplacement de Monsieur DIAZ

Clermont l'Hérault, le 26 mai 2015

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 26 mai 2015

Publiée le 26 mai 2015

Le Président du Syndicat

Transmise le 9 juin 2015


Louis VILLARET
Région Occitanie
Région Nouvelle-Aquitaine
Région Auvergne-Rhône-Alpes
Région Bourgogne-Franche-Comté
Région Centre-Val de Loire
Région Grand Est
Région Hauts-Normandie
Région Île-de-France
Région Normandie
Région Pays de la Loire
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région Sud-Ouest
Région Bretagne
Région Centre-Val de Loire
Région Grand Est
Région Hauts-Normandie
Région Île-de-France
Région Normandie
Région Pays de la Loire
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Région Sud-Ouest
Région Bretagne